

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 22 AVR. 2022

2022-1677

Madame,

Vous avez bien voulu m'adresser par courrier la copie de votre correspondance à Florent Boudié, Député de la 10^{ème} circonscription de la Gironde. J'en ai pris connaissance avec attention.

Ne doutez pas qu'à la simple lecture de votre courrier, je mesure la profonde tristesse, la douleur et la colère qui vous habitent. Je n'ai pas les mots qui vous apaiseront mais je me permets de vous présenter mes sincères condoléances.

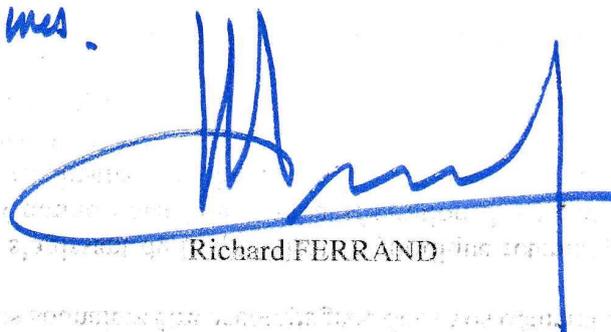
Je me permets également de vous inviter à prendre l'attache d'une association d'aide aux victimes dans votre département si vous souhaitez être accompagnée dans vos démarches.

J'entends votre incompréhension s'agissant de la qualification juridique retenue par le tribunal ayant jugé l'auteur des faits. Comme vous le savez, la séparation des pouvoirs m'interdit de commenter une décision de justice. Après examen de votre affaire, un professionnel vous expliquerait mieux que moi les subtilités de notre droit français qui rendent impossible la requalification que vous appelez de vos vœux.

Tant qu'il y aura des drames identiques au vôtre, la sécurité routière demeurera une cause nationale qui nous mobilise tous.

En vous renouvelant mon soutien, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à mes.



Richard FERRAND

Madame Laurence PAPON-FOURNIER